

Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
Ministère de la Culture

**Concours externe, interne et examen professionnel de catégorie A
pour l'accès au corps d'architecte et urbaniste de l'État, session 2024**

24-MC-AUE-DG-ECRIT-P

Épreuve écrite d'admissibilité N°1

Épreuve de dissertation générale sur un sujet d'actualité

Consiste à traiter une question de société, liée à l'architecture, à l'urbanisme ou à l'aménagement de l'espace en la resituant notamment dans l'histoire de la ville et de l'architecture.

Vise à apprécier la connaissance qu'ont les candidats des grands problèmes contemporains de société, leur connaissance de l'histoire de la ville et de l'architecture, ainsi que leur capacité à poser une problématique, leur rigueur, leur ouverture d'esprit et la qualité de leur expression écrite.

Durée de l'épreuve : 4 heures

Note éliminatoire : < 5/20.

Coefficient : 5

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Pour rédiger, seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le candidat doit rédiger sa copie dans une seule et même couleur (bleu ou noir) : tout changement de couleur dans sa copie est considéré comme signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
Ministère de la Culture

**Concours externe, interne et examen professionnel de catégorie A
pour l'accès au corps d'architecte et urbaniste de l'État, session 2024**

SUJET

Comment l'exercice de la citoyenneté dans l'espace public peut-il se renouveler en ce début de XXI^e siècle ?

Vous étayerez votre propos par quelques moments clefs de l'histoire mondiale illustrant comment l'espace public, à travers ses vocations et ses usages, a joué un rôle dans l'émergence puis la transformation de la notion de citoyenneté.

Vous formulerez les enjeux majeurs dans l'aménagement de ces espaces aujourd'hui, et poserez des axes d'actions adaptées au renouvellement des valeurs d'usage et contribuant au « vivre ensemble » dans les espaces publics de demain.

Il est conseillé de rédiger au maximum deux copies doubles.

Les croquis sont interdits.

L'anonymat doit être respecté.